



PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS

Conseillers : M. Alain Goulet
: M. Bruno Roy
: Mme Nancy Pineault
: M. Rodrigue Ouellet
: M. Pierre Gosselin

ABSENTE : Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h30**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Démission de monsieur Gaétan Morin au poste de manœuvre
2. Fin d'emploi de M. Gaétan Morin
3. Engagement d'un manœuvre
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. DÉMISSION DE MONSIEUR GAÉTAN MORIN AU POSTE DE MANŒUVRE

16-140 **CONSIDÉRANT QU'EN** date du 9 août 2016, monsieur Gaétan Morin se présenta au bureau municipal en informant la directrice générale de sa démission comme manœuvre, chauffeur et inspecteur des cours d'eau, de plus, il déposa sa feuille de temps et les clés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par mon Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de monsieur Gaétan Morin, au poste de manœuvre, chauffeur et inspecteur des cours d'eau, effective à compter du 9 août 2016.

De remercier ce dernier pour les services rendus à la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

2. FIN D'EMPLOI DE M. GAÉTAN MORIN

16-141 Il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier versera à M. Morin toutes les sommes dues : salaire, heures supplémentaires, indemnité de vacances (4%).

3. ENGAGEMENT D'UN MANŒUVRE

16-142 Il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à la majorité :

QUE les procédures d'engagement pour le poste de manœuvre sont reportées au printemps 2017. Pour terminer les travaux de la saison estivale et débiter la saison automnale, le conseil se référera aux employés à l'interne.

POUR : 4

CONTRE : 1

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-143 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE la séance soit levée à 19h51.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir. générale/sec.-trés.